

6.2. Le ministre Kris Peeters donne le coup d'envoi au Point de coordination Benelux contre les arnaques visant les professionnels

Les pays du Benelux organisent des actions conjointes pour protéger les entrepreneurs.

En tant que président du Comité de Ministres Benelux « Économie », Kris Peeters, ministre belge de l'Économie, a donné le coup d'envoi à un « point de coordination Benelux » visant à enrayer les arnaques visant les professionnels sur le territoire Benelux. Dorénavant, les trois pays partageront entre eux les informations relatives aux arnaques visant les professionnels. Par ailleurs, d'autres mesures de prévention sont discutées et analysées. Une enquête est envisagée par le Secrétariat général du Benelux pour déterminer les flux d'argent cachés derrière les arnaques visant les professionnels.

Préjudice d'un milliard d'euros pour les entreprises

L'année dernière, une étude Benelux menée par le Secrétariat général Benelux a montré que, chaque année, les entreprises subissaient un préjudice de plus d'un milliard d'euros à la suite d'arnaques les prenant pour cible : il s'agit par exemple, d'escroqueries au moyen de fausses factures et de revendications malhonnêtes concernant des annuaires commerciaux ou publicitaires. Le préjudice n'est pas limité aux lourds aspects financiers, car les entreprises ont aussi perdu beaucoup de temps et se méfient davantage les unes des autres dans leurs relations commerciales. La majorité des tentatives d'escroquerie était transfrontalière (46 %). À cet égard, des sociétés belges étaient souvent la cible de fraudeurs néerlandais, tandis que des sociétés luxembourgeoises étaient victimes d'escrocs belges.

Les ministres compétents du Benelux ont signé l'année dernière, à La Haye, une déclaration d'intention appelant à mettre un terme à ces pratiques frauduleuses et trompeuses et à entreprendre des actions concrètes.

Actions

Les pays du Benelux luttent activement contre les arnaques visant les professionnels. Aux Pays-Bas, le *Fraudehelpdesk* joue ici un rôle important. En 2014, le *Fraudehelpdesk* a reçu environ 12.500 signalements d'arnaques visant les professionnels et de factures fantômes. En Belgique, la direction générale de l'Inspection économique prend des mesures à la fois préventives et répressives. En 2014, elle a reçu 969 signalements de ce type de fraude. D'une part, ces organisations ont publié sur leur site web la liste d'une soixantaine de sociétés malhonnêtes et ont fait un travail de prévention via Facebook et des campagnes de sensibilisation. D'autre part, des actions juridiques ont été entreprises sur la base de la législation existante. De même, au Luxembourg, le ministère de l'économie assure la coordination et l'échange d'informations avec les chambres professionnelles et les autres autorités publiques (Police, parquet, Commission nationale pour la protection des données et les initiatives BeeSecure.lu, Cases.lu et CERT.lu). Dans ce contexte il coordonne annuellement le mois de la Prévention des Arnaques, au cours duquel entreprises et consommateurs peuvent s'informer sur la manière de mieux s'armer contre ce type de fraude.

Point de coordination Benelux

Aujourd'hui, les pays du Benelux mènent également une action commune en lançant un système d'alerte précoce. Ce Point de coordination Benelux permettra un échange transfrontalier des données sur les fraudeurs visant les professionnels et leurs activités entre les points de contact nationaux. Les informations relatives aux nouvelles formes d'arnaques et à l'apparition de nouveaux fraudeurs seront immédiatement diffusées par le biais de cette plateforme pour pouvoir avertir les citoyens et les entreprises de manière proactive. Le ministre belge de l'Économie, Kris Peeters, a donné aujourd'hui le coup d'envoi à ce point de coordination.

Cartographe des flux d'argent

En outre, une étude des flux d'argent liés aux arnaques visant les professionnels sera menée. Il s'agira de découvrir par qui et à quelles fins criminelles les revenus frauduleux sont utilisés.

Des mesures de prévention seront coordonnées au niveau Benelux et auront pour but de sensibiliser les entrepreneurs aux pratiques frauduleuses ainsi que leur indiquer clairement quelles démarches ils peuvent engager, même au-delà de la frontière.

Source: Federation of Belgian Chambers of Commerce, Brussels